

Cannon bloque le retour au pays d'Abdelrazik - Version longue

[Hélène Buzzetti](#)

Édition [du samedi 04 et du dimanche 05 avril 2009](#)

Mots clés : Lawrence Cannon, Abousfian Abdelrazik, Passeport, Terrorisme, Réfugié, Soudan (pays), Canada (Pays)

Le ressortissant canadien, réfugié dans l'ambassade au Soudan, constitue une menace à la sécurité nationale, dit le ministre. Pourtant, la GRC et le SCRS n'ont aucun dossier à son sujet.



Photo: Jacques Grenier

Abousfian Abdelrazik ne reviendra pas au pays de sitôt. Le vol pour lequel il avait réussi à obtenir un billet -- à grand-peine -- a décollé sans lui hier. Faisant fi de l'avis de ses agences de renseignement, le Canada le considère désormais comme un terroriste.

Ottawa -- Le Canada héberge dans son ambassade au Soudan un terroriste depuis un an. Du moins, cette conclusion s'impose à la suite de la décision d'Ottawa hier de ne pas permettre le retour au pays d'Abousfian Abdelrazik, coincé à Khartoum depuis six ans. Le ministre conservateur des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a en effet refusé à la dernière minute de fournir au Canadien un passeport d'urgence sous prétexte qu'il représente une menace à la sécurité nationale. Mais le Canada n'expulsera pas pour autant l'homme qui loge dans ses locaux diplomatiques.

«On a refusé l'émission d'un passeport sur la base de la sécurité nationale», a déclaré le ministre Cannon hier de manière laconique, alors qu'il se trouvait à Strasbourg pour le sommet de l'OTAN. Son ministère a ensuite précisé que M. Abdelrazik figure depuis juillet 2006 sur la liste des Nations unies «en tant que personne ayant des liens avec al-

Qaïda» et qu'il lui incombe de demander à ce que son nom en soit retiré.

Doit-on conclure que le Canada est d'accord avec le jugement international et considère lui aussi son citoyen comme un terroriste? Il a été impossible d'obtenir une clarification à ce sujet hier. Autant la GRC que le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) ont assuré le ministère des Affaires étrangères dès 2007 qu'ils n'avaient aucun dossier sur ce citoyen pouvant le relier à des activités criminelles. Le grand patron du SCRS a répété cette affirmation jeudi en comité parlementaire. Tout indique que c'est à la demande des États-Unis que M. Abdelrazik s'est retrouvé sur cette liste.

Le NPD n'a pas hésité à accuser le ministre de racisme hier. «Si tout cela était arrivé à quelqu'un qui a une couleur de peau différente et un nom de famille différent, le résultat serait-il différent? Oui, je le crois», a déclaré le député Paul Dewar en conférence de presse. M. Dewar a fait plusieurs fois référence à Brenda Martin, une Canadienne condamnée au Mexique à cinq ans de prison pour fraude et pour qui le gouvernement conservateur a remué ciel et terre. Elle a été rapatriée le 1er mai 2008 et libérée huit jours plus tard par les autorités canadiennes parce qu'elle plaide son innocence. M. Abdelrazik n'a jamais été accusé, et encore moins condamné.

Le professeur de l'Université d'Ottawa, Amir Attaran, partage ce constat de racisme. Brandissant en conférence de presse son passeport canadien, il a déclaré que «tout immigrant avec un drôle de nom ou une peau un peu moins blanche que les autres devrait être inquiet. Le gouvernement agit de manière arbitraire en faisant une différence entre les vrais Canadiens et les autres, qui n'ont pas tous les mêmes droits». Il dit avoir maintenant moins peur de voyager avec son passeport canadien.

Le ministre Cannon n'a pas voulu répondre à ces accusations de racisme hier.

Le Bloc québécois et le Parti libéral participaient également à cette conférence de presse. Le libéral Irwin Cotler a même déclaré la guerre au gouvernement, disant qu'il allait utiliser tous les moyens à sa disposition pour permettre le retour de ce citoyen canadien. Notons toutefois que, malgré ces grands cris d'indignation, aucun des trois partis n'a jugé bon de soulever le sujet lors de la période quotidienne de questions à la Chambre des communes hier. L'occasion ne se représentera plus pour encore deux semaines, le Parlement faisant relâche.

C'est hier que le vol devait ramener M. Abdelrazik au pays partait. À 6h36 du matin, le ministère des Affaires étrangères a envoyé une télécopie à son avocat lui annonçant que «le ministre a décidé de refuser à [son] client un passeport d'urgence». Avec cette décision de dernière minute, M. Abdelrazik n'a pas pu prendre son vol.

Pris dans un imbroglio

Abousfian Abdelrazik est pris dans une situation surréaliste. D'origine soudanaise, il a fui son pays en 1990 et a été reçu citoyen canadien en 1995. En 2003, il est retourné au Soudan voir sa mère malade, et ses problèmes ont commencé. Il fut arrêté et emprisonné

(même torturé, allègue-t-il), relâché, puis arrêté et relâché encore en 2006. Il prétend avoir été interrogé par des représentants canadiens. Même le Soudan a fini par reconnaître qu'il n'a rien à retenir contre lui.

M. Abdelrazik est hébergé par l'ambassade canadienne depuis maintenant 11 mois. Il veut revenir au pays, où son enfant l'attend, mais son passeport a expiré dans l'intermède. Dans une lettre envoyée à son avocat en décembre 2008, Passeport Canada s'engage à lui fournir les documents nécessaires seulement s'il arrive à convaincre une compagnie aérienne de le prendre malgré son inscription sur la liste des terroristes de l'ONU. Il réussit. Les règles du jeu ont maintenant changé. L'avocat de M. Abdelrazik a laissé entendre hier que, si jamais son client décidait de poursuivre Ottawa pour le traitement infligé, l'indemnité pourrait atteindre plusieurs millions de dollars.

Accusé de rien au Canada

Pour les défenseurs de M. Abdelrazik -- députés, professeurs et membres de la société civile --, sa situation «kafkaïenne» n'est attribuable qu'à un manque de volonté d'Ottawa de le défendre.

Certes, il est inscrit sur une liste noire, mais la résolution 1390 de l'ONU prévoit que, malgré une telle inscription, «rien ne doit obliger un État à refuser l'entrée de ses ressortissants ou en exiger l'expulsion». Le contraire, évidemment, aurait pour effet de créer des apatrides.

D'ailleurs, en décembre dernier, Passeport Canada s'est engagé à offrir les documents de voyage même si le bureau enquête sur lui. «Nonobstant tout cela, de manière à faciliter le retour au Canada de M. Abdelrazik, Passeport Canada délivrera un passeport d'urgence à M. Abdelrazik lorsqu'il présentera un itinéraire confirmé et payé», écrivait le directeur général du bureau de sécurité de Passeport Canada L. Fernandes. Cette promesse s'est envolée d'un coup de crayon du ministre.

En outre, les agences de sécurité du Canada n'ont rien trouvé contre cet homme. En novembre 2007, la GRC fait parvenir une lettre au ministère des Affaires étrangères affirmant qu'elle «a passé en revue ses dossiers et a été incapable de trouver de quelconques informations substantielles actuelles qui indiqueraient que M. Abdelrazik est impliqué dans des activités criminelles». La lettre est signée par Mike McDonnell, le commissaire adjoint responsable des enquêtes de sécurité nationale.

Au même moment, le grand patron des services secrets, Jim Judd, signe une lettre déclarant que le SCRS «n'a pas d'informations substantielles actuelles concernant M. Abdelrazik». Jeudi, M. Judd a répété ces propos en comité parlementaire. «On nous a demandé une opinion sur Abdelrazik et nous n'avons aucune information substantielle concernant ses activités parce qu'il est en dehors du pays depuis plusieurs années.»

Rôle des États-Unis

Dans sa décision, le ministre Lawrence Cannon a évoqué hier l'article 10.1 du décret sur les passeports canadiens. Cet article mentionne que le ministre peut refuser de délivrer les documents de voyage s'il est d'avis que cela est nécessaire «pour la sécurité nationale du Canada ou d'un autre pays». Est-ce à dire que c'est à la demande d'un autre pays que le Canada a pris sa décision? Encore une fois, aucune réponse à Ottawa hier.

À l'ambassade américaine, on ne cache pas qu'on considère M. Abdelrazik comme une menace, mais on refuse de dire si Washington a fait des représentations auprès d'Ottawa. Une porte-parole a toutefois dit qu'il lui apparaît improbable «que les États-Unis disent au Canada comment gérer la situation consulaire d'un citoyen canadien».